

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2016**

Nombre des conseillers
élus en fonction : 11

Sous la présidence de M. Paul FISCHER, Maire

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie le 24 février 2016 sur convocation adressée par le Maire le 17 février 2016.

Etaient présents : M. FISCHER Paul, M. HALTER Etienne, Mlle JEANNIARD Myriam, Mlle LUDWIG Michèle, M. LUX Martial, M. MATHIS Jean-Marc, M. MICHEL Jacques, M. WIDLOECHER-LOUX Patrick.

Absents excusés : Mme BAUER Myriam (procuration à M. HALTER Etienne), M. MALAISE Damien, M. WALTER Emmanuel.

Le Conseil a désigné pour secrétaire M. VALENTIN Maurice, attaché territorial.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) TARIFS DE LA REDEVANCE EAU DE L'ANNÉE 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs de facturation des redevances eau pour l'année 2016, identiques au tarif 2015 (*bases de relevés effectués du 01/10/2015 au 30/09/2016*) :

- Taxe fixe annuelle : **60,00 euro**
- Tarif au m³ : **1,15 euro**
- Taxe fixe annuelle de location de compteur : **10,00 euro**

3) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA BIBLIOTHEQUE « LA TAUPINETTE » DE NEUVILLER-LA-ROCHE

Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier du point lecture « La Taupinette » de Neuviller-la-Roche, qui souhaite l'obtention d'une aide financière pour organiser une opération au printemps 2016 sur le thème du paysage et de l'environnement, avec les élèves du RPI et la participation d'une animatrice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle au point lecture « La Taupinette » de Neuviller-la-Roche, d'un montant de 240 €. Cette somme sera inscrite au budget 2016 à l'article 6574.

4) COTISATION 2016 A L'ASSOCIATION « ENTRAIDE HAUTE-BRUCHE »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** les actions menées par l'association « Entraide Haute-Bruche » et notamment la distribution de colis alimentaires dont certaines familles de la commune sont bénéficiaires,

- **DECIDE** de verser un montant de 119 € (Cent dix neuf euro) à cette association à titre de cotisation pour l'année 2016. Ce montant sera inscrit au budget 2016 à l'article 6281.

5) ACCOMPAGNEMENT DE L'Ad'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient d'établir l'ensemble des documents constituant l'Ad'AP destiné à la régularisation des travaux à effectuer sur les ERP non conformes à la réglementation actuelle sur l'accessibilité.

Le Conseil municipal prend connaissance à cet effet de l'offre présentée par la Société EGEE de Strasbourg, d'un montant de 1761 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'offre présentée par la Société EGEE,

AUTORISE le Maire à signer tous documents à cet effet.

6) MOTION POUR LE MAINTIEN DU REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de WILDERSBACH, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

7) GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal décide que pour les futures locations des logements communaux, il sera systématiquement demandé qu'un cautionnaire se porte garant du paiement des loyers.

8) DEMANDE D'EXONERATION DE LA C.F.E.

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande d'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'établissement de spectacles « Le Tournesol » créé récemment par Madame Denise HAAS. Une décision sera prise ultérieurement après obtention de précisions.

9) COMMUNICATIONS - DIVERS

- Révision de l'aménagement forestier : le Maire porte à la connaissance du conseil le compte rendu d'une première rencontre avec les services de l'ONF au sujet de la prochaine révision de l'aménagement forestier.

- Sictomme : Myriam Jeanniard rend compte de la récente réunion du Sictomme. Une baisse de la taxe ordures ménagères est prévue pour 2016.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil municipal,